

## Drafting sessions sur le document d'Addis-Abeba

### Intervention générale (1<sup>er</sup> jour)

Messieurs les co-facilitateurs, chers collègues,  
La France souscrit à la déclaration de l'Union européenne,

La conférence d'Addis-Abeba sera le premier des rendez-vous de 2015. Ce sera l'occasion de faire le point sur nos objectifs partagés et sur les moyens de mise en œuvre du nouvel agenda, et d'adapter nos politiques au changement de paradigme auquel nous sommes tous confrontés. Nous devons passer du financement du développement au financement du développement durable. Le groupe ouvert a travaillé dans cette direction pour établir la liste des 17 ODD.

*A ce stade, je souhaiterais souligner 6 points :*

**(1) Dans ce Zero draft, la notion de développement durable est prise en compte de façon transversale : cela doit encore être accentué.** Il est ainsi essentiel que les banques de développement multilatérales, bilatérales ou nationales, prennent pleinement en compte de manière substantielle et croissante l'impératif lié à la lutte contre le changement climatique et à la préservation de l'environnement dans leur portefeuille de projets. Nous appelons donc ces institutions à poursuivre le travail engagé en la matière, à la suite du forum organisé par l'International Development Finance Club (IDFC) le 31 mars dernier à Paris.

**(2) L'aide publique au développement est le poumon de notre solidarité, elle doit se concentrer en priorité sur les PMA et devra aussi continuer à catalyser et à mobiliser d'autres financements – publics et privés – en faveur du développement durable.**

Pour autant, la réponse globale aux enjeux induits par le nouvel agenda réside dans la nécessité d'orienter les ressources publiques et privées vers les besoins démultipliés du développement durable auxquels les seules ressources d'APD ne peuvent faire face. A cet égard, la mise en place d'environnements favorables aux niveaux domestique et international est cruciale. Nous y arriverons via la mise de réglementations adéquates, qui donnent les bonnes incitations afin de réorienter l'épargne mondiale vers le développement durable.

**(3) Les financements innovants permettent une diversification des outils financiers au service du développement et assurent une meilleure répartition des richesses issues de la mondialisation.** La France poursuivra le plaidoyer en faveur des taxes de solidarité ainsi qu'en faveur de la large palette d'instruments explorés par le groupe pilote sur les financements innovants (actuellement présidé par le Chili), qui apporte des financements complémentaires aux flux traditionnels.

**(4) La mobilisation des ressources domestiques des pays en développement, dont les montants actuels sont dix fois plus élevés que l'APD mondiale est importante.** La France plaide en faveur d'une mobilisation accrue des ressources propres dans des pays en développement à travers un renforcement des systèmes fiscaux nationaux qui représente le mode de financement le plus stable pour atteindre les ODD de façon endogène, inclusive et pérenne.

**(5) Le document final devra souligner le fait que les collectivités territoriales sont des relais privilégiés de la mise en œuvre du développement durable.** La France soutient une meilleure allocation des financements en direction des collectivités territoriales et locales, via l'appui aux processus de décentralisation politique et financière et le développement de la fiscalité locale. Les collectivités locales seront aux plus près des populations et des besoins, elles auront donc un rôle crucial dans la mise en œuvre de l'agenda.

**(6) Enfin, la soutenabilité des financements et la soutenabilité de l'endettement, quel que soit le type d'acteur concerné, est un enjeu crucial du financement du développement durable.** De nombreux travaux ont lieu dans d'autres enceintes, au FMI et à la Banque Mondiale notamment, dont nous pouvons nous inspirer collectivement.

Je vous remercie.